

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 29 mai 2017

-----05.2017-----

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,

Etaient présents : MM. GRUCKER Alain et EHRHART Yves, Adjointes,

Mme TSCHUDY Isabelle MM. KOENIG Christophe, HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, Mmes DITTLO Elodie, DE ALMEIDA PIRES Sandra, MM. DESCHAMPS Joël, SONNTAG René et FRITSCH Hubert.

Absent excusé : M. HUG Bertrand qui donne procuration à M. KOENIG Christophe.

Absent : M. FRANCK Michel.

Madame le Maire informe que le point 6 sera retiré de l'ordre du jour.

18. Adoption du procès-verbal du 10 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

19. Budget Primitif 2017 – Décision Modificative

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans le document du Budget Primitif 2017, la ligne 10222 F.C.T.V.A. d'un montant de 40 000.00 € manque et la ligne 001 Investissement reporté est à 108 701.13 € et non à 148 701.13 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE les écritures suivantes :

Compte	Intitulé du compte	Recettes Investissement
001	Investissement reporté	- 40 000.00 €
10222	F.C.T.V.A.	+ 40 000.00 €

Adopté à l'unanimité.

20. Ecole – Avancement

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que le chantier « Ecole » n'avait pratiquement pas de retard, elle pense que la réception provisoire prévue pour le 15 octobre 2017 pourra être respectée.

Les travaux de gros-œuvre ainsi que de mise sous terre des casiers de récupération d'eau sont terminés. Les travaux d'isolation de la toiture et la toiture sont pratiquement terminés sauf pour la jonction entre l'ancien bâtiment et le nouveau au niveau de l'ascenseur.

La mise en place du sanitaire et de l'électricité avance bien. Dès la mise en place des verrières et baies vitrées les autres corps de métier pourront intervenir.

Les dimensions des meubles et des armoires de l'école ont été transmis à l'architecte pour l'aménagement des locaux.

Les deux classes maternelles ainsi que la classe primaire resteront à Goxwiller à la rentrée 2017/2018.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 29 mai 2017

-----05.2017-----

21. Elections Législatives

Bureau de vote du 11 juin 2017

8 heures à 10 heures 30	- HUG Bertrand - KOENIG Christophe - PIASENTIN Jean-Christophe
10 heures 30 à 13 heures	- EHRHART Yves - FRITSCH Hubert - HOEFLER Thierry
13 heures à 15 heures 30	- DITTLO Elodie - DESCHAMP Joël - SONNTAG René
15 heures 30 à 17 heures	- TSCHUDY Isabelle - FRANCK Michel - GRUCKER Alain
17 heures à 18 heures + comptage	- LOTZ Suzanne - DE ALMEIDA PIRES Sandra - GRUCKER Alain

Bureau de vote du 18 juin 2017

8 heures à 10 heures 30	- DITTLO Elodie - DESCHAMPS Joël - FRITSCH Hubert
10 heures 30 à 13 heures	- HUG Bertrand - KOENIG Christophe - SONNTAG René
13 heures à 15 heures 30	- LOTZ Suzanne - HOEFLER Thierry - PIASENTIN Jean-Christophe
15 heures 30 à 17 heures	- TSCHUDY Isabelle - EHRHART Yves - FRANCK Michel
17 heures à 18 heures + comptage	- LOTZ Suzanne - DE ALMEIDA PIRES Sandra - GRUCKER Alain

22. Personnel Communal

A. Personnel Saisonnier

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux que Monsieur HESS Didier prend des congés du 7 juillet au 5 août 2017 inclus, et qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique pour palier à cette absence. Elle propose d'engager Monsieur JEHL Quentin actuellement sous contrat Emploi Avenir jusqu'au 6 juillet 2017.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 29 mai 2017

-----05.2017-----

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE d'engager Monsieur JEHL Quentin d'Epfig pour un contrat saisonnier d'agent contractuel en tant que Adjoint technique Echelle C1 cadre d'emplois de catégorie C à l'échelon 1 à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à l'indice brut 347, indice majoré 325,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'engagement d'un agent contractuel au nom de la Commune pour la période du 7 juillet 2017 au 5 août 2017 inclus.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

B. Création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles contractuel.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'accident de travail de Madame KLEIN Géraldine, ATSEM principale 2^{ème} classe, survenu le 4 mai 2017 avec un arrêt de travail prolongé jusqu'au 17 juin 2017 inclus.

CONSIDERANT que les enseignants de l'école maternelle ont besoin d'une aide durant les horaires d'école pendant l'absence de Madame KLEIN Géraldine,

CONSIDERANT que Madame SENDEL Sylvie, adjoint technique territorial, pourra seulement faire le ménage le mardi, jeudi et vendredi de 16 heures à 18 heures et le mercredi après 11 heures à 12 heures,

Madame le Maire propose que Madame EHRET-HAUG Barbara remplace Madame KLEIN Géraldine pendant les heures de classe jusqu'au retour de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet, en qualité de contractuel.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'engagement d'un agent contractuel au nom de la Commune à Madame EHRET-HAUG Barbara jusqu'à la reprise de Madame KLEIN Géraldine.
- Les crédits sont prévus à Budget Primitif.

Les attributions consisteront à :

- L'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants,
- L'assistance au personnel enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques,
- La participation aux projets éducatifs,
- La préparation et animation de la collation,
- La préparation et entretien du matériel,
- La participation à la communauté éducative,
- La mise en état de propreté du matériel à usage scolaire.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 26 h 20 /35^{ème} soit les matins de 8 h 30 à 11 h 50 et les après-midi sauf le mercredi de 13 h 30 à 15 h 55.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 29 mai 2017

-----05.2017-----

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 330, selon la grille de rémunération d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle principale 2^{ème} classe, 2^{ème} échelon.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suite à l'accident de travail survenu le 4 mai 2017 jusqu'au rétablissement/retour de Madame KLEIN Géraldine.

Adopté à l'unanimité.

(Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.)

23. Divers

A. Chlore dans l'eau du robinet

Madame le Maire confirme qu'il y a environ trois semaines l'eau du robinet était chloré pendant environ une semaine suite à une pollution survenue, sans gravité dans le réseau aux environs de Bourgheim.

B. Permis de Construire Pôle Santé

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que le Permis de construire du Pôle Santé est accordé.

C. Stationnement

Rue de la Gare :

Un riverain demande si le stationnement Rue de la Gare ne pouvait pas être réglementé du côté de la Maison des Sports afin que les piétons puissent circuler en toute sécurité.

Rue des Jardins :

Madame le Maire comprend le souci de certains riverains de la Rue des Jardins étant donné que des personnes stationnent devant les propriétés et empiètent les entrées de propriété. Il est demandé que le Code de la Route soit respecté. Des contrôles seront effectués.

Rue Kistrott :

Un propriétaire réclame car un camion stationne systématiquement devant son terrain ce qui l'empêche de l'entretenir dans les meilleures conditions.

D. Travaux près du Rond-point vers Obernai

Monsieur SEN a déposé une déclaration préalable pour les travaux à entreprendre à la maison et pour les clôtures.

E. La Croix Rouge

Un programme de sensibilisation de la Croix Rouge aura lieu entre le 17 juillet 2017 et le 12 août 2017 avec un affichage et le passage de personne habilité.

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 29 mai 2017

-----05.2017-----

F. Remerciements – Noces d’Or

Madame et Monsieur GRAUFFEL Jean-Paul ont fêté leurs nocés d’or le 29 avril dernier. Ils remercient la Municipalité pour l’attention et le passage de Madame le Maire et des Adjointes pour marquer l’évènement.

G. Lampe défectueuse – Rue des Bois

Madame PIRES signale une lampe défectueuse Rue des Bois près de la propriété de Monsieur ECK.

H. Limite du Ban de Goxwiller

Les Conseillers Municipaux prévoient de faire une sortie en septembre pour faire connaître les limites du Ban de Goxwiller.

Suivent les signatures au registre.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire :

Suzanne LOTZ